

## **Motion CEF des 25 et 26 janvier 2018 : à propos de la prochaine « réforme » des retraites**

Macron a annoncé clairement sa volonté de créer un régime unique de retraites, par points, à cotisations définies, à la suédoise, à prestations non définies. Il voulait aller vite et aboutir en 2018. Sachant le sujet explosif, il semble avoir reporté d'un an son ambition pour mettre à profit l'année qui vient espérant trouver un terrain d'entente avec les syndicats. Le gouvernement a déclaré qu'il voulait « *une co-construction avec les organisations syndicales et les organisations patronales en partant du programme électoral de La République En Marche.* »

L'année 2018 sera donc capitale, d'autant qu'auront lieu en décembre les élections professionnelles dans la fonction publique, dans lesquelles la FERC CGT et toute la CGT ont gros à jouer.

Récemment sorti, le 4 pages « La retraite, Valeurs et propositions de la CGT » pose un certain nombre de problèmes à la FERC.

- Seules les retraites du secteur privé y figurent.
- Il n'y est à aucun moment fait mention du Code des pensions civiles et militaires (donc des fonctionnaires de l'État, plus d'1 million dans le seul champ de la FERC), ni de la CNRACL (territoriaux et hospitaliers), ni des régimes spéciaux (cheminots, RATP, ex EDF-GDF, ...). Or, les garanties statutaires du Code des pensions sont une pointe avancée des conquêtes sociales en la matière que la CGT a toujours défendues, en particulier le calcul sur les 6 derniers mois.
- La revendication de socle commun et de maison commune de l'ensemble des régimes de retraite chargée du pilotage d'ensemble avait semé le trouble chez les militant·es et les adhérent·es de la CGT. Aujourd'hui le projet Macron sous couvert de « système universel » propose le pire pour tou·tes et le nivellement par le bas.
- L'énumération des garanties essentielles manque pour le moins de précisions pourtant indispensables : « Un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète », 75 % de quoi si on ne dit pas pour combien d'annuités cotisées ? « Possibilité d'un départ à 60 ans » ne dit pas avec combien d'années cotisées.

Au moment où les plus graves menaces sont clairement annoncées, la FERC CGT se prononce pour le maintien :

- du Code des pensions civiles et militaires qui constitue l'un des piliers fondamentaux du statut et un mécanisme essentiel de la fonction publique de carrière,
- du calcul de la pension sur le salaire de référence calculé sur les 6 derniers mois,
- de la CNRACL et de tous les régimes spéciaux,
- de l'IRCANTEC (retraite complémentaire des contractuel·les de la fonction publique),

- de la péréquation qui permet aux retraité·es de bénéficier des avantages des actifs.

La FERC se tient à disposition de l'organisation dès maintenant pour aider à mobiliser les salarié·es et les retraité·es pour défendre notre système de retraites basé sur les cotisations sociales et plus largement celui de la Sécurité Sociale afin de porter les revendications CGT pour faire échec au projet Macron à venir.

**Vote à l'unanimité.**